



HARFANG ANNONCE LA CLÔTURE D'UN PLACEMENT PRIVÉ

MONTREAL, Québec, le 22 décembre 2023 – Harfang Exploration Inc. (TSX-V : HAR) (« **Harfang** » ou la « **société** ») a le plaisir d'annoncer qu'elle a complété un placement privé sans intermédiaire pour un produit brut de 940 500 \$ (le « **placement privé** »).

Aux termes du placement privé, Harfang a émis un total de (a) 2 733 333 actions ordinaires accréditives dans le cadre d'un arrangement de don caritatif (les « **actions accréditives caritatives** ») au prix de 0,30 \$ par action accréditive caritative et (b) 573 811 actions ordinaires accréditives (les « **actions accréditives** ») au prix de 0,21 \$ par action accréditive.

« Nous sommes ravis d'accueillir un nouvel actionnaire institutionnel au sein de Harfang et souhaitons remercier le soutien continu de nos actionnaires existants qui ont participé à ce placement », a déclaré Rick Breger, président. « Grâce à ces liquidités supplémentaires, nous renforçons notre capacité d'action et notre flexibilité financière dans l'ensemble de notre portefeuille. Chez Harfang, nous attendons avec impatience une année 2024 passionnante et souhaitons à toutes nos parties prenantes de joyeuses fêtes de fin d'année en toute sécurité. »

Le produit résultant du placement privé servira à engager des frais d'exploration sur les projets de la société situés dans la province de Québec. Plus particulièrement, le produit servira à engager des « frais d'exploration au Canada » au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) au plus tard le 31 décembre 2024 et feront l'objet d'une renonciation en faveur des souscripteurs avec une date de prise d'effet au 31 décembre 2023. De plus, le produit résultant du placement des actions accréditives caritatives, une fois renoncé, se qualifiera au titre de « dépense minière de minéral critique déterminée » au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Finalement, le produit se qualifiera (a) à titre de frais à inclure dans le « compte relatif à certains frais d'exploration québécois » au sens de la *Loi sur les impôts* (Québec) et (ii) à titre de frais à inclure dans la « compte relatif à certains frais québécois d'exploration minière de surface » au sens de la *Loi sur les impôts* (Québec).

Un initié de la société a participé au placement privé pour un montant de 10 500 \$ selon les mêmes modalités et conditions que les autres investisseurs. La participation de cet initié est dispensée de l'obligation d'évaluation officielle et de l'approbation des actionnaires aux termes du Règlement 61-101 sur les mesures de protection des porteurs minoritaires lors d'opération particulières. La dispense est basée sur le fait que ni la juste valeur marchande de l'objet de l'opération ni celle de la contrepartie de cette opération, dans la mesure où elle concerne l'initié, ne dépassent 25 % de la capitalisation boursière de la société.

Les titres émis dans le cadre du placement privé sont assujettis à une période de détention statutaire de quatre mois et un jour expirant le 23 avril 2024. Suite à la clôture du placement privé, 64 166 000 actions ordinaires de Harfang sont émises et en circulation. Le placement privé a été complété conformément aux dispenses de prospectus prévues par les lois sur les valeurs mobilières applicables et est assujetti à l'acceptation finale de la Bourse de croissance TSX.

Des honoraires d'intermédiation liés au placement totalisant 3 525 \$ ont été payés à des tiers traitant à distance avec Harfang.

À propos de Harfang Exploration Inc.

Harfang Exploration Inc. est bien financée avec approximativement 6,7 M de dollars en trésorerie en date du 22 décembre 2023 et est une société d'exploration minière axée sur la technique dont la principale mission est de découvrir des gisements de minerai au Québec et en Ontario. La société est gérée par une équipe expérimentée de professionnels de l'industrie ayant fait leurs preuves et contrôle un portefeuille de projets très prometteurs. Harfang respecte les meilleures pratiques grâce à son étroite collaboration avec toutes les parties prenantes et son engagement envers l'environnement.

Au nom du conseil d'administration et pour plus d'informations, veuillez contacter:

Ian Campbell
Chef de la direction
Tél: 647 680-3820
Courriel: icampbell@harfangexploration.com

Rick Breger
Président
Tél: 416 809-0728
Courriel: rbreger@harfangexploration.com

Web: www.harfangexploration.com

Mise en garde concernant les informations prospectives

Les informations contenues dans le présent communiqué de presse comprennent certaines informations et déclarations concernant la vision de la direction sur les événements futurs, les attentes, les plans et les perspectives qui constituent des déclarations prospectives. Ces déclarations sont fondées sur des hypothèses qui sont soumises à des risques et incertitudes significatifs. En raison de ces risques et incertitudes et de divers facteurs, les résultats réels, les attentes, les réalisations ou les performances peuvent différer sensiblement de ceux prévus et indiqués dans ces déclarations prospectives. Un certain nombre de facteurs pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement de ces déclarations prospectives ainsi que des résultats futurs. Bien que Harfang estime que les attentes reflétées dans les déclarations prospectives soient raisonnables, elle ne peut donner aucune garantie que les attentes de ces déclarations prospectives s'avèreront exactes. Sauf si la loi l'exige, Harfang n'a pas l'intention et n'assume aucune obligation de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs pour refléter les résultats réels, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs, de changements d'hypothèses, de changements de facteurs affectant ces énoncés prospectifs ou autrement.

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (tel que ce terme est défini dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude des déclarations prospectives